

Le PIA, un outil pour l'élève à BS et les
parents
... dans la perspective d'une école inclusive

Ghislain Magerotte
Professeur émérite (UMons)

En guise d'introduction ...

- D'abord l'enseignement doit être individualisé :
Pour enseigner le latin à John, il faut connaître ... mais surtout
- Ensuite, l'enseignant n'est pas seul ... et il doit faire équipe avec ...
de nombreux professionnels (Maitre d'enseignement individualisé, divers maitres, personnels paramédical, psychologique, social ... + les professionnels des services AViQ, Phare, INAMI, indépendants...) et les parents
- Et enfin, l'élève/étudiant est un partenaire essentiel ainsi que ses parents
Pour apprendre ... ils doivent être d'accord. Sinon

Le Plan Individuel d'Apprentissage

1. Qu'est-ce que le P.I.A. ?
 2. Qui fait partie de l'équipe P.I.A. ?
 3. Comment mettre au point le P.I.A. ?
 4. Comment assurer le suivi du P.I.A.?
- ... dans la perspective d'une ***école inclusive***

1. Qu'est-ce que le Plan Individuel d'Apprentissage?

CF W-B (2004) : plan individuel d'apprentissage (P.I.A.)

« Outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le Conseil de classe, sur la base des **observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves.**

Il énumère des **objectifs particuliers** à atteindre durant une **période déterminée.**

C'est à partir des données du P.I.A. que **chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en oeuvre** le travail d'éducation, de rééducation et de formation.» (art. 4, 19°)

« **L'élève et ses parents**, à défaut leur délégué, sont **invités** à son élaboration » (art 32, § 9; 13.1.2011)

2. Qui fait partie de l'équipe du P.I.A. ?

L'élève/l'étudiant

« Ce que tu fais pour moi, Si tu le fais sans moi, Tu le fais contre moi » (Proverbe marocain - AFSR (2004). Le syndrome de Rett, une maladie génétique)

L'équipe éducative de l'école (+ Organisme de guidance)

(+ autres intervenants professionnels ?)

!!! Quid si bcp d'intervenants ? (du côté des parents!!!) Significatifs ?

Et la multi- voire transdisciplinarité ?

Le coordonnateur

Qui peut être coordonnateur ? Le titulaire de la classe ou un autre professionnel?

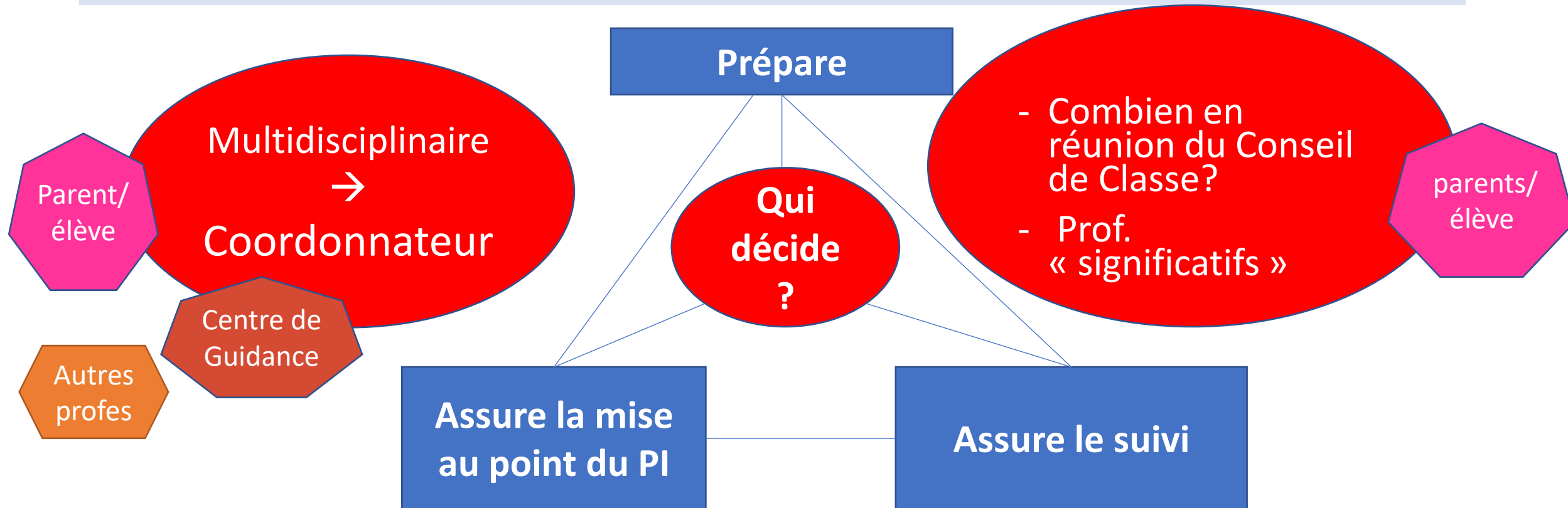
Parent comme coordonnateur – binôme ? – Etudiant ?

L'animateur de la réunion

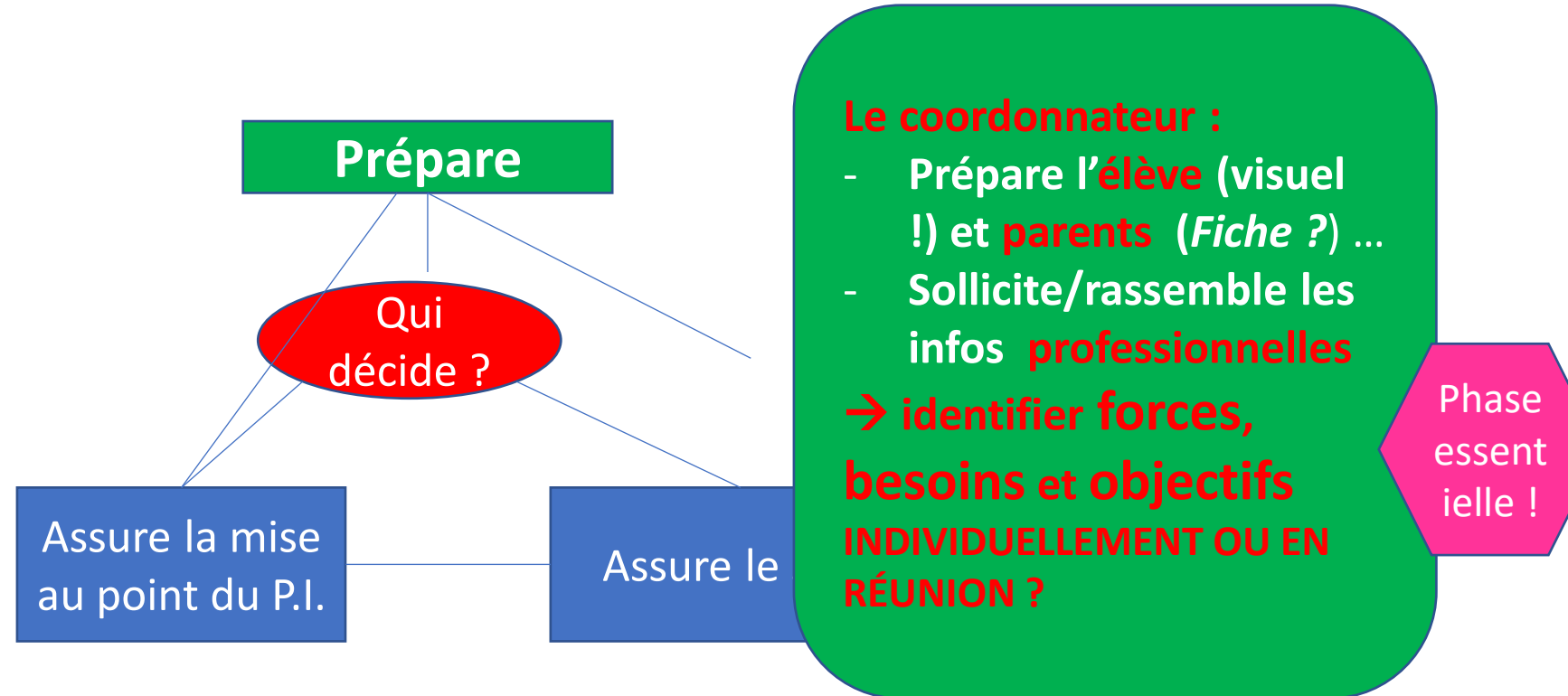
Les parents



3. Comment mettre au point le P.I.A.



3. Comment mettre au point le P.I.A.

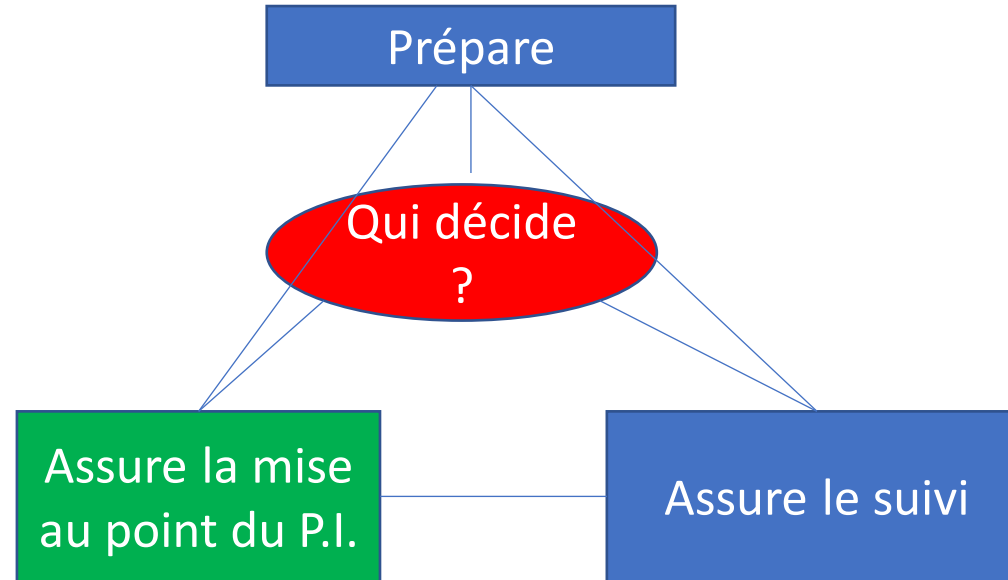


3. Comment mettre au point le P.I.A.

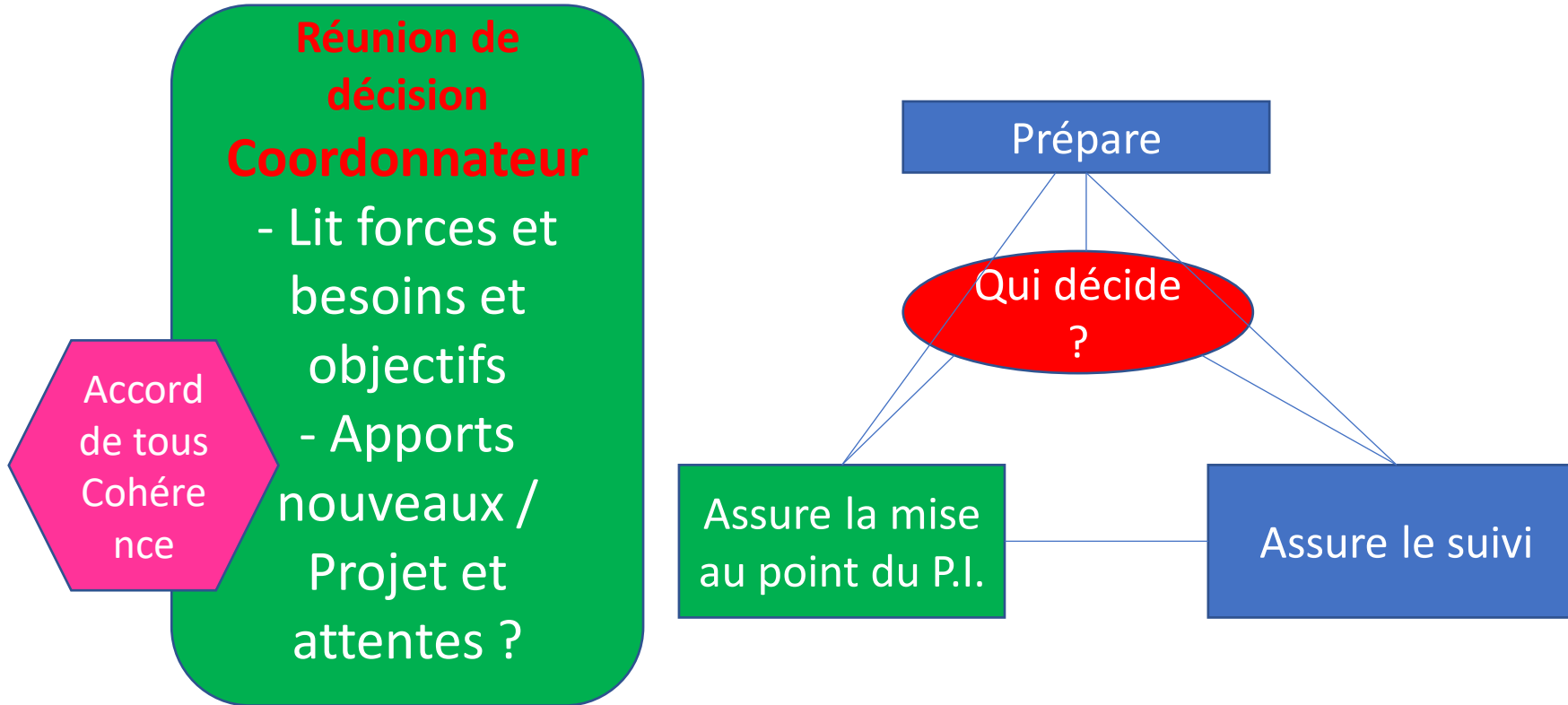
Réunion de décision

1. Animateur :

- Accueille les participants **
- Rappelle fonctionnement et déroulement de réunion (1 h)



3. Comment mettre au point le P.I.A.



3. Comment mettre au point le P.I.A.

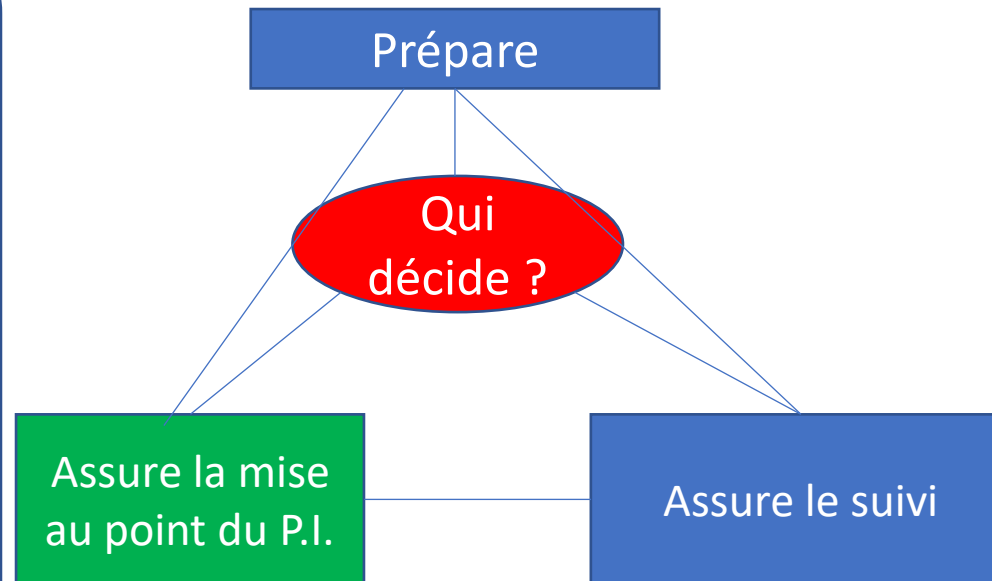
Réunion de décision

Equipe :

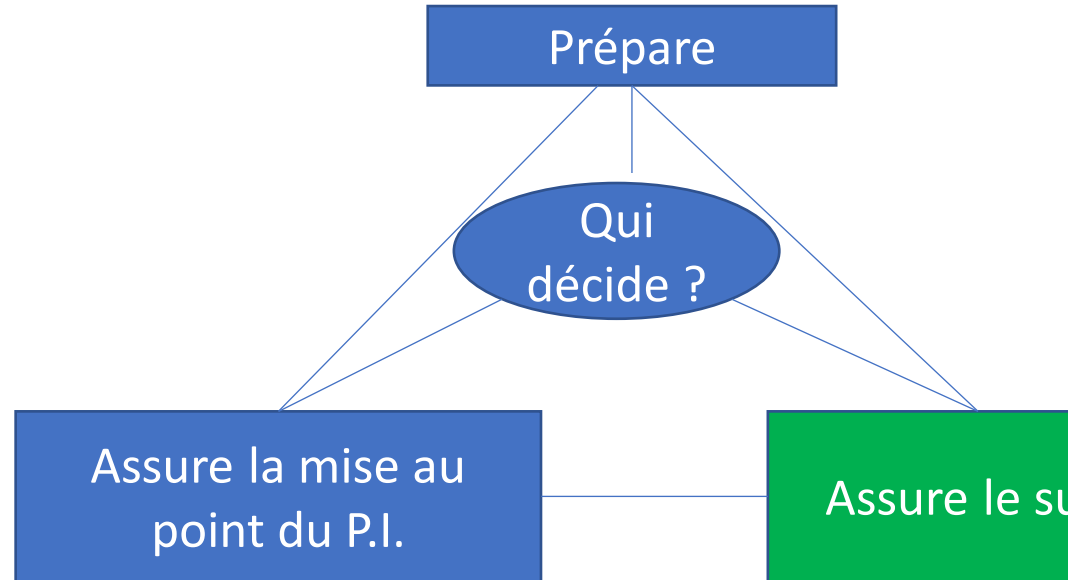
- priorise **besoins** et but(s)/**obj.** et
 - les **AR**
- identifie **responsables** et **délais**

Le coord.

fait **synthèse** (consensus?) et **rédige le P.I.A.** (provisoire! signé?)



3. Comment mettre au point le P.I.A.



Professionnels :

- placent objectifs au **programme de l'élève** et à leur programme
- préparent, appliquent et évaluent le **plan d'intervention**

Parents/élève :

apprennent et généralisent

Coord. : Suivi et encouragement

3. Comment mettre au point le P.I.A.

Le P.I.A. comprend :

- Des **objectifs**

* **Équilibré** (objectifs dans différents domaines) :

Au début : « quelques objectifs » ... Et les « buts »?

Quelle cohérence des objectifs pour la personne (coordonnateur) ?

* **Adaptés** aussi à l'A.C. (appr. vs participation?)

* Intégrés dans des act. fonctionnelles (importantes, utiles pour tous!)

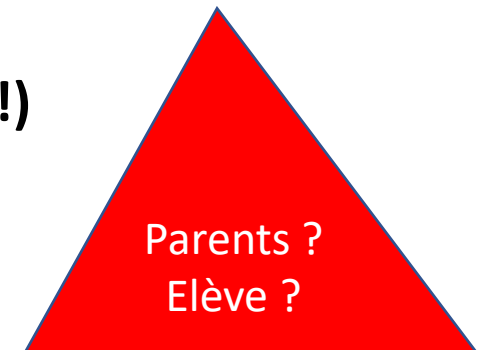
* **Cpts positifs** (plutôt que cpts problèmes)

* Activités de **généralisation /comp.générales**

(action des parents en famille, dans la cité...)

- Les **responsabilités** de chacun

- Les **échéances**



3. Comment mettre au point le P.I.A.

- **Collaboration avec services (S.A.I. (AViQ) et des S.A.C. (PHARE), et autres (médecin, inami, ...)**
 - intervention durant la classe/journée à l'école ET le soir et pendant les congés/we...
 - Combien de participants à la décision?
- **Et la **transition** entre**
 - les niveaux d'enseignement (sec ... bcp de prof...)
 - à l'approche de la fin de la scolarité : P.I.A. de transition
 - Dès 16 ans ...

3. Comment mettre au point le P.I.A.

« *Ce que tu fais pour moi, Si tu le fais sans moi, Tu le fais contre moi* » (Proverbe marocain – AFSR, 2004)

Le PIA est le fil rouge de la scolarité de l'élève, avec la collaboration de l'élève, des professionnels et des parents !

... dans la perspective d'une école inclusive

Une école inclusive accueille **tous les élèves (y compris ceux à BS)**, qui habitent dans **un environnement proche** dans le cadre d'une **collaboration soutenue entre des équipes** (celles d'une école « ordinaire » et d'une école spécialisée, et des équipes AViQ et Cocof) au bénéfice de **tous** les élèves avec **transformation systémique** des contenus, méthodes d'enseignement, approches, structures et stratégies en éducation

... dans la perspective d'une école inclusive

Quid de la diffusion des stratégies d'enseignement inclusif ?

1^{ère} stratégie : Le P.I.A. est un outil pour favoriser :

- **l'individualisation** de l'intervention éducative
- **la collaboration entre tous les professionnels**
- **la collaboration-partenariat de l'équipe éducative avec l'élève/étudiant et ses parents**

Aménagement **Raisonné** obligatoire ?

... dans la perspective d'une école inclusive

Concrètement :

- *Cfr* art 32, § 9; 13.1.2011

- « *Il (le PIA) est obligatoire pour tout élève du 1er degré secondaire ordinaire pour lequel une orientation vers une année complémentaire est envisagée. Par ailleurs, un PIA peut également être attribué à tout élève qui éprouve des difficultés dès que le Conseil de classe en détecte le besoin, que les parents ou la personne investie de l'autorité parentale en font la demande ou que le centre PMS le recommande.* »

... dans la perspective d'une école inclusive

**Parents d'un élève à BS,
qui vous en parle ?**

Et où ?

Lors de l'Inscription ? Lors des réunions de parents ?

Perspectives dans le cadre d'une école inclusive

Condamnation de la FWB pour violation de l'art 15§1 et 17§2 de la Charte :
le droit à une éducation inclusive pour les élèves avec un handicap intellectuel n'est ni garanti ni effectif en CFB

(Conf Presse 3/2/2021 d'Inclusion asbl)

Le défi maintenant sera d'organiser les PT pour accueillir tous les élèves et respecter leur droit à devenir et rester un élève

Merci